



OPFERHILFE
CENTRE LAVI
BERN • BERNE

Rapport annuel 2021

TABLE DES MATIÈRES

Rapport des centres de consultation <i>Violence psychologique</i>	03
Projets internes et projets externes	05
Relations publiques	06
Formation continue	06
Remerciements	07
Données statistiques 2021	08
Collaboratrices et collaborateurs des centres de consultation	10
Fondation Operhilfe Berne <i>Rapport du président</i> <i>Conseil de fondation</i>	11
Compte d'exploitation et bilan	12
Dons	14

Centre de consultation LAVI Bienne

Rue de l'Argent 4
CH-2502 Bienne
T 032 322 56 33
M sav@centrelavi-bienne.ch
W www.centrelavi-bienne.ch

Centre de consultation LAVI Berne

Seftigenstrasse 41
CH-3007 Berne
T 031 370 30 70
M beratungsstelle@opferhilfe-bern.ch
W www.opferhilfe-bern.ch

Fondation Opferhilfe Berne

Seftigenstrasse 41
CH-3007 Berne
T 031 370 30 70



RAPPORT DES CENTRES DE CONSULTATION

Au cours de l'année écoulée, le coronavirus a continué d'impacter notre travail et une grande flexibilité de la part des collaborateurs et collaboratrices a été requise. Selon la situation, il a été possible de proposer davantage de consultations sur place, puis à nouveau, pendant certaines phases, de n'offrir que des consultations téléphoniques. Alors que pendant la belle saison, le télétravail n'était pratiquement plus d'actualité, en automne/hiver, la quasi-totalité de l'équipe a de nouveau été contrainte au travail à domicile pendant des journées entières.

Les collaborateurs et collaboratrices s'accordent à dire que pour la grande majorité de la clientèle, une consultation personnelle, en tête à tête, est plus utile et plus efficace qu'une consultation par téléphone. Le contact direct et l'échange entre les conseillers et conseillères font également défaut lorsque le télétravail prend le dessus. Autant d'arguments, qui nous poussent à proposer le plus grand nombre possible de consultations sur place, dans nos centres LAVI.

Détresse et violence psychologique

Nous le lisons dans les journaux, l'entendons ou le voyons à la radio et à la télévision : le nombre de personnes souffrant de problèmes psychiques est significativement plus élevé qu'avant la pandémie. Dans nos centres de consultation également, un nombre nettement plus important de personnes souffrant de problèmes psychiques ou ayant subi des violences psychologiques, nous ont contactés au cours de l'année écoulée pour demander conseil et soutien. Il est devenu de plus en plus difficile pour les conseillers et conseillères d'orienter les personnes concernées vers des psychothérapeutes appropriés, car ceux-ci n'acceptent pas de nouveaux patients. Nos collaborateurs et collaboratrices en charge de répertorier les psychologues de notre carnet d'adresse, ont été contraints de rechercher de nouveaux thérapeutes, de clarifier leurs compétences professionnelles et, le cas échéant, de les inscrire dans notre fichier.

Contrairement à la violence physique, aucune blessure visible ne peut être constatée en cas de violence psychologique. Quand est-ce que la violence psychologique est de ce fait considérée comme une blessure corporelle au sens de la loi sur l'aide aux victimes (LAVI) ? Dans l'article ci-après, vous pourrez découvrir quelles sont les questions et les défis auxquels sont confrontés les conseillers et conseillères lorsqu'ils doivent évaluer, si une personne possède ou non le statut de victime au sens de la LAVI, en cas de violence psychologique. Ce n'est en effet que si le statut de victime est établi, que les personnes concernées peuvent bénéficier de prestations.

Relations publiques

Heureusement, malgré la pandémie, quelques formations et conférences ont à nouveau pu être organisées en 2021. Il nous tient à cœur d'effectuer un travail de sensibilisation dans les écoles, auprès des personnes en formation, des professionnels et professionnelles ou des citoyens et citoyennes sur le thème de la violence et ce qui peut être entrepris pour y remédier. Il est important pour nous de pouvoir montrer, d'une part, que la violence est inacceptable et, d'autre part, qu'il existe des voies et des possibilités permettant de sortir de la spirale de la violence et donc du rôle de victime.

Ressources humaines

Après une phase d'initiation de six mois, Simone Glur a pu prendre ses fonctions de directrice adjointe. Lors d'un petit rituel dans le parc tout proche, l'équipe a adressé ses meilleurs vœux à Simone pour sa nouvelle fonction. C'était une belle occasion de se voir et d'échanger à nouveau en tant qu'équipe au complet.

Je remercie de tout cœur les collaborateurs et collaboratrices pour leur engagement sans faille, ainsi que pour leur contribution créative et leur participation à l'organisation de nos deux centres de consultation.

VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE

Les personnes touchées par de la violence psychologique font régulièrement appel à nos services. Nous menons ainsi chaque semaine plusieurs entretiens au cours desquels, notamment, cette forme de violence est abordée. La violence psychologique présente de multiples facettes et peut notamment se traduire par les actes suivants : dévalorisation systématique, humiliation, contrôle permanent, ignorance de la personne, mutisme, isolement et profération de menaces. Cette liste n'est pas exhaustive mais permet d'imaginer combien de personnes sont concernées par l'une ou l'autre forme de ces violences. La violence psychologique se manifeste aussi bien de manière isolée qu'en combinaison avec de la violence économique, physique et/ou sexuelle. On la rencontre également dans différents contextes, comme par exemple la violence domestique, le harcèlement, le mobbing ou les situations de dépendance. En outre, la violence psychologique peut avoir lieu tant dans des relations interpersonnelles, que dans l'espace virtuel (cyberharcèlement ou cyberstalking).

Pour les personnes concernées, il n'est pas toujours facile de reconnaître que le comportement blessant ou troublant d'une autre personne est en réalité un acte de violence. Même de l'extérieur, la violence psychologique est souvent invisible. Elle a généralement lieu entre quatre murs et ne laisse souvent pas de traces physiques visibles. Dans le contexte de la violence psychologique, il existe également des comportements qui ne sont certes pas acceptés par la société, mais qui sont néanmoins tolérés, comme par exemple le contrôle permanent ou l'isolement, l'humiliation (surtout dans l'espace virtuel). Il est donc plus difficile pour les personnes concernées de reconnaître et d'expliquer qu'il ne s'agit pas d'actes isolés, commis sous le coup de l'émotion, mais bien de violence psychologique, surtout si la situation dure depuis un certain temps.

Il est important de reconnaître la violence psychologique en tant que telle et de la nommer, afin que les personnes concernées puissent situer et comprendre ce qui leur arrive. Cela peut notamment aider à identifier les conséquences au niveau psychique, social et physique. L'isolement social, la perte de confiance en soi et la dépression, le stress post-traumatique ou l'anxiété ne sont que quelques-unes des conséquences possibles de la violence psychologique. De plus, de nombreuses personnes touchées par ce type de violence, rapportent qu'elles doutent d'elles-mêmes et se posent sans cesse des questions telles que : «Suis-je responsable du comportement d'autrui?» «Peut-être que ce n'est pas si grave, est-ce que je ne suis pas en train d'exagérer ?» «Comment

puis-je me comporter pour améliorer la situation?». Ces questions montrent que, dans cette forme de violence également, les personnes concernées cherchent souvent à se blâmer elles-mêmes, alors que pour les professionnels, il s'agit clairement de violence psychologique. La violence vécue peut affecter ou détruire la confiance en soi et en son propre instinct, à tel point que les personnes concernées ne font plus confiance à leur ressenti. Il est alors difficile de réagir, face à une situation malsaine ou dangereuse.

La capacité à identifier la violence psychologique est une condition essentielle pour les personnes concernées afin de pouvoir mettre en œuvre des mesures de protection et d'agir contre la violence. La violence psychologique peut, dans certaines circonstances, être reconnue juridiquement comme des lésions corporelles simples et être poursuivie pénalement. C'est notamment le cas lorsque des infractions telles que la menace, la contrainte et/ou le chantage sont réunies. Mais il arrive également qu'une pathologie telle une dépression ou un état de stress post-traumatique, soit assimilés à des lésions corporelles simples, s'il est dû à des violences psychologiques et si les autres conditions précédemment citées sont remplies. Les possibilités concrètes en matière de droit pénal doivent être clarifiées au cas par cas avec une avocate. Dénoncer une infraction en lien avec des violences psychologiques ne correspond de loin pas au souhait de toutes les victimes. Par contre, les personnes que nous recevons nous font presque toujours part de leur souhait que la violence cesse enfin. Pour cette raison il nous semble central que les personnes demandent de l'aide et des conseils si elles pensent être victimes de violence psychologique ou d'une autre forme de violence. Pour ceux et celles qui le souhaitent, il est possible de se faire conseiller de manière anonyme et par téléphone.



PROJETS INTERNES ET EXTERNES

Groupes de travail internes ainsi que groupes et unités spécialisés

- | Domaine mesures de coercition à des fins d'assistance et des placements extrafamiliaux
- | CASEnet – logiciels spécifiques au domaine de l'aide aux victimes – IT
- | Groupe spécialisé violence domestique
- | Groupe spécialisé violence à caractère sexuel
- | Groupe spécialisé mariage forcé
- | Groupe spécialisé stalking
- | Groupe de travail soirées d'information
- | Groupe de discussion pour femmes sur la violence domestique
- | Groupe de travail consultation en ligne
- | Groupe de travail gestion du savoir / documentation spécialisée
- | Groupe de travail «homme»
- | Groupe de travail «Régions périphériques»
- | Collaboration avec les avocats
- | Collaboration avec les psychologues
- | Echange entre les régions d'aide aux victimes

Groupes de travail externes ainsi que groupes spécialisés et mise en réseau

- | Marché des actualités, Bienne
- | Groupes de travail COROLA et région 2
- | Fil rouge
- | Organe national d'experts sur la violence sexuelle à l'égard des femmes
- | Modèle bernois (accompagnement et prise en charge de femmes victimes de violence sexuelle)
- | Echange Service social Berne et maison d'accueil pour femmes
- | Echange sur le thème de la violence domestique et des addictions
- | Echange avec le service spécialisé de la ville de Berne en charge de la violence domestique et du stalking
- | Séances des centres de consultation avec la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (DSSI)
- | Divers échanges avec les services de Solidarité Femmes et avec la Stiftung gegen Gewalt an Frauen und Kinder
- | Divers échanges avec les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte
- | Réunion d'échange avec la police cantonale bernoise
- | Table ronde violence domestique
- | Table ronde mariage forcé
- | Groupe de travail «homme»
- | Groupe de travail «Kein Bock auf Gewalt» (avec la maison d'accueil pour femmes de Berne)
- | Echange sur le thème de la gestion des menaces, Berne
- | Séance STOP à la violence domestique
- | Campagne 16 jours contre la violence faite aux femmes
- | Conférence nationale sur le thème de la violence domestique



RELATIONS PUBLIQUES

Présentation de l'aide aux victimes et formations dans les domaines suivants :

- | Police militaire
- | Services psychiatriques de l'hôpital de Langnau
- | Forum social Emmental
- | 143/Main tendue
- | Encadrement de classes, de professionnels et d'autres personnes intéressées à travers l'exposition «Plus fort que la violence» à Bienne
- | Cours postdiplômes, Gesundheitszentrum Pflege
- | Swisstopo, Département fédéral des finances (DFF), Office fédéral du personnel (OFPER)
- | Office de consultation sur l'asile (OCA)
- | Centre d'urgences de l'hôpital de l'île à Berne
- | Présentation à Schlossmatt, Berne
- | Présentation, contact, Berne
- | Formation au Gymnase français de Bienne (semaine de droit pénal)
- | Modèle bernois
- | Séance d'information sur le thème de l'aide aux victimes pour des professionnels et autres personnes intéressées

FORMATION CONTINUE

Interne

- | Violence psychique, Sarah Schläppi, avocate

Externe

- | Justice restaurative
- | Formation continue auprès de Castagna sur les thèmes suivants : chatrooms, cybermobbing et sexting
- | Cours spécialisé sur l'aide aux victimes
- | L'espace de travail dans le monde numérique
- | Webinar : séminaire NPO et télétravail



REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes, institutions et partenaires qui ont contribué à offrir à notre clientèle le meilleur soutien possible.

Je remercie en particulier :

- | **les victimes** et leurs proches, pour la confiance qu'ils témoignent à nos deux centres de consultation ;
- | **la direction cantonale de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, division Aide aux victimes**, pour sa collaboration constructive et agréable ;
- | **les avocats, psychothérapeutes et autres spécialistes ;**
- | **les collaboratrices et collaborateurs des institutions et services publics** pour leur précieuse et agréable collaboration ;
- | **le Conseil de Fondation** pour sa coopération bienveillante ;
- | **les collaborateurs et collaboratrices de nos centres de consultation** pour leur précieuse collaboration et leur grand engagement dans le cadre de leur travail quotidien.

Berne, en mars 2022
Pia Altorfer, directrice

DONNEES STATISTIQUES 2021

Vue d'ensemble des personnes qui ont consulté nos centres

	BOH*	Centre LAVI**	2021	2020
Total des personnes ayant consulté	1'496	433	1'929	1'983
Déjà en consultation en 2020	494	188	682	615
Premières consultations en 2021	1'002	245	1'247	1'368

Il s'agit pour l'essentiel de victimes directement concernées, ou de personnes proches de la victime telles que parents, enfants, etc., plus rarement de professionnels.

*BOH = Beratungsstelle Opferhilfe Bern ** Centre de consultation Bienne

Vue d'ensemble des infractions*

	Personnes
Lésions corporelles	1'018
Homicide	43
Tentative d'homicide	15
Lésions corporelles par LCR	178
Homicide par LCR	10
Brigandage	43
Extorsion/menaces/contraintes	591
Violences sexuelles/viols	147
Atteinte à l'intégrité sexuelle d'un enfant	118
Violences sexuelles de personnes dépendantes	15
Autres délits sexuels	27
Prostitution/traité des êtres humains	6
Atteinte à la liberté	22
Enlèvement de mineurs	7
Propagation d'une maladie contagieuse	2
Autres infractions	68
Non clarifié	104

*Prise en compte sous différentes rubriques possible

Prestations fournies*

	Total	Fournies par nos soins	Fournies par des tiers
Aide juridique	1'967	1'535	432
Protection de l'enfant	63	61	2
Aide matérielle	113	70	43
Protection et hébergement	184	136	48
Aide médicale	146	106	40
Aide psychologique	1'838	1'406	432
Aide sociale	656	632	24
Autres types d'aide	407	157	250

Il ressort de ce tableau que nous fournissons nous-mêmes essentiellement une aide de départ dans les domaines juridique et psychologique ainsi qu'une aide sociale. Or, dans de nombreux cas un soutien financier est également nécessaire. On peut également constater que la mise en contact avec des professionnels externes tels que des avocats, des psychothérapeutes ou des psychiatres, représente un volet important de l'aide.

*Prise en compte sous différentes rubriques possible

Age et sexe des personnes qui nous ont consultées

Age	en %
Jusqu'à 10 ans	3.1
De 10 à 17 ans	7.7
De 18 à 29 ans	22.9
De 30 à 64 ans	60.2
> 64 ans	6.1
Selon le sexe	en %
femmes	64
hommes	36

Vue d'ensemble d'autres prestations fournies

	2021	2020
Réponses à différentes demandes (sans rapport avec des dossiers) provenant d'institutions, de spécialistes ou de particuliers	462	533
Demandes de la part des médias	11	23

COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS DES CENTRES DE CONSULTATION

Centre LAVI Berne

- | Pia Altorfer, *assistante sociale, directrice*
- | Simone Glur, *assistante sociale, directrice adjointe*
- | Bernadette Kaufmann, *assistante sociale*
- | Gabriela Rey, *assistante sociale*
- | Peter Sägesser, *assistant social*
- | Jannine Manser, *assistante sociale*
- | Stephanie Fraefel, *assistante sociale*
- | Malina Balmer, *assistante sociale*
- | Viviane Batt, *assistante sociale*
- | Sheila Büttiker, *stagiaire (février – août)*

Centre LAVI Bienne

- | Pia Altorfer, *assistante sociale, directrice*
- | Janine Rawlyer, *assistante sociale*
- | Pauline Staubli, *assistante sociale*
- | Viviane Batt, *assistante sociale*

Secrétariat

- | Ursula Friedli, *responsable affaires administratives et comptabilité, suppléante de la directrice pour le domaine administratif*
- | Eveline Messer, *collaboratrice spécialisée secrétariat et réception*

Service de conseil pour les personnes victimes de mesures coercitives à des fins d'assistance et de placement extrafamilial

- | Udo Allgaier, *assistant social*
- | Pia Altorfer, *assistante sociale, directrice*

Unités plein temps au 31.12.

- | Beratungsstelle Opferhilfe Bern, travail social : 510 unités plein temps
- | Centre LAVI Bienne, travail social : 160 unités plein temps
- | Beratungsstelle Opferhilfe Bern et Centre LAVI Bienne, direction : 80 unités plein temps
- | Service de conseil pour les personnes victimes de mesures coercitives à des fins d'assistance, conseil : 20 unités plein temps
- | Secrétariat, administration et comptabilité : 130 unités plein temps

FONDATION OPFERHILFE BERNE

Rapport du président

Pour ce dernier rapport annuel – je vais en effet quitter la Fondation au cours de l'année 2022 – j'ai demandé aux membres du Conseil de fondation de donner leur avis sur les deux questions suivantes : (1) «Qu'est-ce qu'ils trouvent particulièrement remarquable dans le travail des centres de consultation de l'aide aux victimes» et (2) «Quels sont les souhaits qu'ils formulent pour l'avenir des centres de consultation».

Les réponses à *la première question* sont claires et unanimes. Ce qui impressionne les personnes interrogées sont les aspects suivants : le professionnalisme, les compétences techniques et sociales, l'engagement avec ferveur et sérieux, mais aussi la volonté de tenir compte des conditions-cadres de gestion d'entreprise afin de pouvoir toujours fournir des prestations optimales dans le cadre défini.

Les souhaits en lien avec *la deuxième question* sont multiples : de l'énergie, de la force et du courage pour relever les futurs défis qui resteront exigeants, de l'ouverture et de la souplesse face à un environnement en constante évolution, mais aussi des conditions-cadres (notamment politiques et légales) qui garantissent en premier lieu des conseils et un accompagnement utiles et faciles d'accès.

Je partage pleinement tous ces points de vue. Au fil des (nombreuses) années, j'ai appris à connaître une organisation avec des collaborateurs et collaboratrices qui ne perdent jamais confiance et qui sont capables d'évoluer dans un environnement de travail comprenant notamment les victimes mais aussi un cadre politique et d'autres institutions. J'ai aussi pu côtoyer un Conseil de fondation qui se tient à l'arrière-plan de manière collégiale, confiant à juste titre dans le fait que la responsabilité technique et opérationnelle est assumée par la direction des centres. J'ajouterais une fois de plus un souhait qui me tient à cœur : Que les centres de consultation trouvent et conservent la place consolidée qui leur revient au sein d'une organisation globale d'aide aux victimes.

Pour conclure, je tiens à remercier encore une fois les membres du Conseil de fondation, les collaborateurs des centres de Berne et de Bienne, toutes les personnes qui travaillent en réseau avec l'aide aux victimes et qui rendent possible l'aide concrète aux personnes concernées, ainsi que les responsables politiques.



en mars 2022

Dr. med. Peter Zingg, Beringen

Conseil de fondation

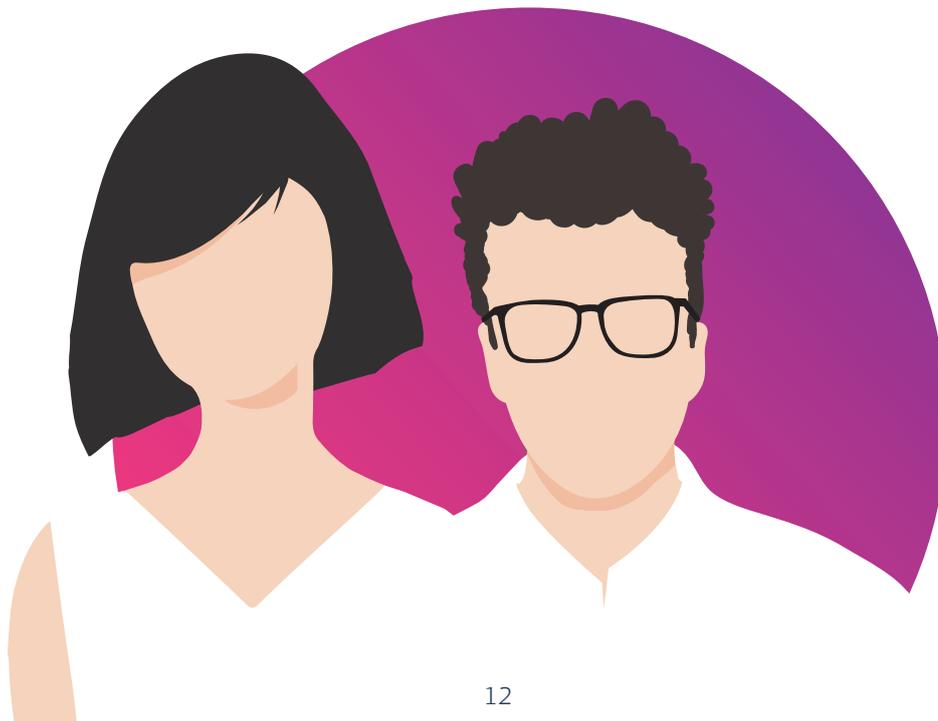
- | Dr. med. Peter Zingg, *président*
Médecin-psychiatre et psychothérapeute, Beringen
- | Anita Herren-Brauen, *vice-présidente*
Agricultrice, infirmière spécialisée et députée
au Grand Conseil, Rosshäusern
- | Gabriele Müller
Assistante sociale diplômée, Thierachern
- | Hans Bernhardt-Ehrsam
Assistant social diplômé HES, Worb
- | Garbiela Meister
Avocate, Ittigen

COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN

Compte d'exploitation

Produits	CHF
Contributions du canton	1'190'858
Contributions du canton; consultation de personnes concernées par les mesures coercitives à des fins d'assistance et placement extrafamiliaux	35'685
Autres recettes	2'749
Total Produits	1'229'292

Charges	CHF
Frais de personnel	1'054'702
Total autres frais d'exploitation	174'590
Produits hors période	0
Excédent	0



BILAN

Actifs

Actifs en circulation		CHF
Total liquidités		501'212
Total créances		3'953
Total créances DSSI		38'804
Compte de régularisations actifs		16'691
Total actifs en circulation		560'660

Actifs immobilisés		CHF
Valeurs mobilières		1'000
Mobilier, infrastructure informatique et véhicules		6'876
Total actifs immobilisés		7'876

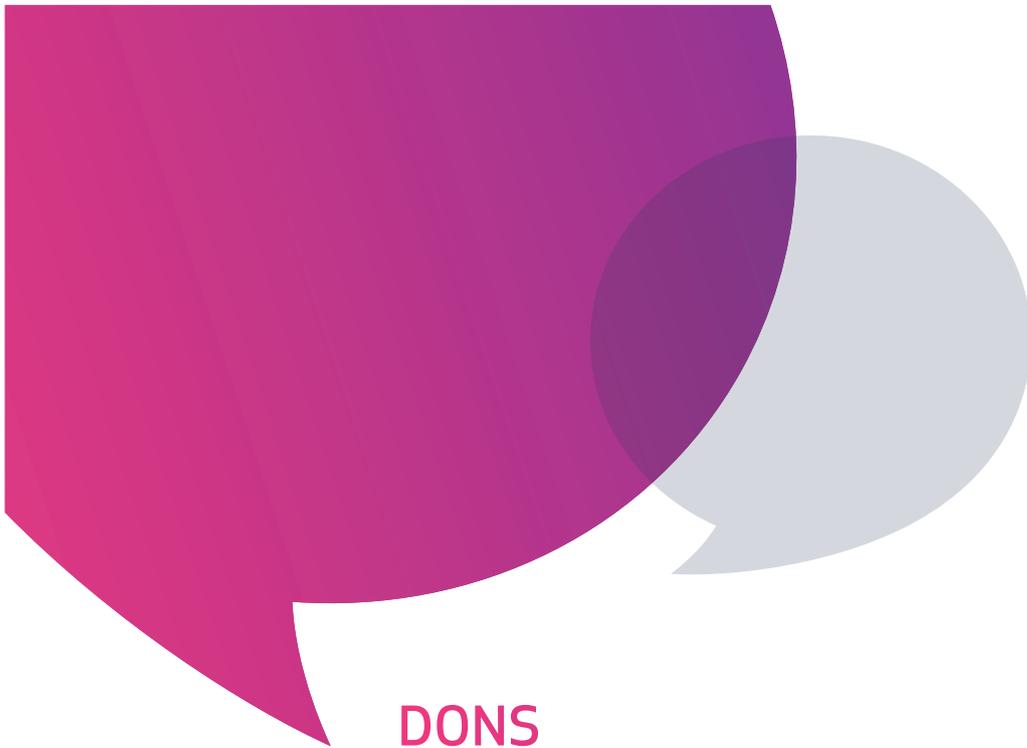
Total actifs		568'536
---------------------	--	----------------

Passifs

Capitaux étrangers		CHF
Engagements à court terme vis-à-vis de tiers		69'603
Total dettes DSSI		42'151
Passifs transitoires		52'722
Total capital étranger		164'476

Capital propre		CHF
Total capital et fonds de la Fondation		263'691
Total fonds affectés		49'417
Total fonds libres		90'952
Total capital propre		404'060

Total Passifs		568'536
----------------------	--	----------------



DONS

En 2021, nous avons reçu des dons pour la somme de CHF 38'055.10 en faveur des centres de consultation de l'aide aux victimes. Pour des raisons de protection des données, il ne nous est pas possible de mentionner le nom des donateurs. Nous pouvons cependant mentionner la section de Bienne de l'association PRO FILIA qui a été dissoute en 2021 et a fait don de CHF 27'300.-. Ce montant arrive à point nommé pour un projet prévu pour 2022. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans le prochain rapport annuel. La maison Scherler SA, entreprise spécialisée dans le domaine de l'électronique et de la télématique, nous a également à nouveau fait don de CHF 2000.-. Nous remercions tous nos donateurs très chaleureusement pour leur soutien bienvenu et pour la reconnaissance de notre travail.

Les dons sont entièrement destinés aux personnes concernées par des infractions. Nous sommes ainsi en mesure de fournir des prestations qui ne sont pas couvertes par les assurances ou prévues par la législation de l'aide victimes, permettant ainsi aux personnes touchées de mieux faire face aux conséquences de l'infraction qu'elles ont subie. Nous remercions donc également très chaleureusement tous les donateurs et donatrices au nom de notre clientèle.

OPFERHILFE
CENTRE LAVI
BERN • BERNE

Mentions légales

Publication

Fondation Opferhilfe Berne

Rédaction

Pia Altorfer

Graphisme

Augenweide Werbeagentur GmbH,
Zuchwil